

Conseil municipal du 20 novembre 2015



**Etat des lieux relatif à l'égalité  
professionnelle entre les femmes et  
les hommes à la Ville de Grenoble**

Ville solidaire et citoyenne

## Contexte



### **La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**

Signée par le Maire de Grenoble le 9 mars 2015, elle invite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour tous.

### **La réglementation**

- La loi du 12 mars 2012
- Le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 8 mars 2013
- Le décret du 24 juin 2015

# Un plan d'actions en cours



## ***Sur 4 axes prioritaires :***

### **1 – La présence des femmes sur l'espace public**

Améliorer leur visibilité sur le plan symbolique (*noms de rues et d'équipements*) et leur accessibilité réelle

*Ex : action contre le harcèlement de rue le 9 octobre, projet de marche exploratoire en mars 2016 dans les secteurs Politique de la ville...*

### **2 – L'enfance et la jeunesse**

Sensibiliser le jeune public et empêcher l'installation de stéréotypes

*Ex : boîtes à outils pour les professionnels petite enfance, travail avec les bibliothèques*

### **3 – Le sport**

Développer le sport féminin et la mixité dans les clubs et associations

*Ex : Délibération APELS, école municipale de foot*

### **4 – Les ressources humaines**

Travailler sur un meilleur équilibre salarial et sur la mixité des filières (mobilité interne et formation)

*Ex : programme Tremplin pour les femmes, formation transversale égalité FH...*

# Une photographie comme point de départ



Cet état des lieux est une photographie globale de l'égalité femmes-hommes dans les effectifs de la Ville de Grenoble. Beaucoup de ces données restent à affiner. Elle n'en constitue pas moins un point de départ avant les deux prochaines étapes:

- La réalisation d'un **rapport de situation comparée** et d'une proposition de plan d'actions, en concertation avec les organisations syndicales.
- La présentation d'un **rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**, au niveau des politiques RH et de celles menées sur le territoire, avant le débat d'orientation budgétaire en novembre 2016.
- La mise en place d'un **comité de suivi** par l'Adjointe à l'évaluation